



BULLETIN D'ADHÉSION - ANNÉE 2025

DATE LIMITE : 30 JUIN 2025

~ ADHÉRENT ~

Nom et Prénom : Matricule :

Date de naissance :

Service :

Statut : Stagiaire Titulaire Contractuel de + de 6 mois Retraité(e)

Position administrative : Activité Maladie/AT Maternité Congé parental

Adresse :
.....

E-mail :@..... Portable :

Situation familiale : Célibataire Union libre Pascé(e) Marié(e)
 Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

~ AYANTS DROIT ~

(conjoint et enfants à charge)

⇒ Consulter le verso du présent formulaire

~ RÈGLEMENT DE LA COTISATION ~

Je souhaite adhérer au Comité Social pour l'année **2025** et je règle ma cotisation de **13 €** par :
 Chèque Carte bancaire Paiement en ligne (site internet)

<https://www.apayer.fr/ctesocialdupersonnelville>

Je ne souhaite pas adhérer au COS pour le motif suivant :
.....

J'autorise le COS à recueillir et à traiter mes données à caractère personnel. Cette autorisation est obligatoire pour bénéficier de l'ensemble des prestations proposées par l'association.

Je déclare sincère les informations mentionnées ci-dessus. Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association et en accepte les termes et conditions.

~ CONSENTEMENT LETTRE D'INFORMATION DÉMATERIALISÉE (NEWSLETTER) ~

J'accepte de recevoir la newsletter du COS Je refuse de recevoir la newsletter du COS
(à l'adresse email renseignée ci-dessus)

Fait à le.....
Signature

~ PARTIE RÉSERVÉE AU COS ~

Enregistrée le : Réglée le

Cotisation individuelle Cotisation groupée avec

CB par chèque n° en ligne

INFORMATIONS CONCERNANT LES AYANTS DROIT DE L'ADHERENT

Le Comité Social ouvre, **sous certaines conditions, certaines prestations et activités** aux ayants droit directs de l'adhérent et à ses ayants droit rattachés :

AYANTS DROIT DIRECTS :

- l'époux (se) ;
- le concubin déclaré ;
- les enfants de l'agent légitimes, naturels reconnus ou adoptés, qu'ils soient à charge ou non de l'adhérent (sous conditions d'âge selon les prestations).

Justificatifs à transmettre impérativement au COS :

- *Mariage : copie du livret de famille pour les nouveaux recrutés*
- *Pacs : notification de pacs*
- *Union libre : dernier avis d'imposition indiquant la communauté de vie des 2 personnes et le nombre de parts fiscales*

AYANTS DROIT RATTACHES :

- les enfants du conjoint fiscalement à charge à la condition expresse qu'ils soient en résidence exclusive au domicile de l'adhérent et à sa charge effective et permanente (sous conditions d'âge selon les prestations).

Justificatifs à transmettre impérativement au COS :

- *Livret de famille du conjoint*
- *Dernier avis d'imposition indiquant la communauté de vie des 2 personnes et le nombre de parts fiscales*
- *Copie du jugement du tribunal précisant la garde de l'enfant concerné*
- *Notification de la CAF éventuellement*

~ AYANTS DROIT DE L'ADHERENT ~

CONJOINT :

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Si conjoint adhérent, préciser le service :

ENFANTS DE MOINS DE 26 ANS DE L'ANNEE EN COURS :

1/ né(e) le

2/ né(e) le

3/ né(e) le

4/ né(e) le

5/ né(e) le

CAS PARTICULIER D'UN COUPLE FONCTIONNAIRE :

Dans le cas d'un couple fonctionnaire, tous deux membres adhérents au Comité Social, les enfants figureront sur un seul dossier.